

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3621

présenté par  
Mme Pochon

à l'amendement n° CE|3403 de M. Lecamp

-----

#### ARTICLE 8

Au deuxième alinéa, supprimer les mots :

« , ainsi que d'investissements privés »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer la participation des investisseurs privés à cette initiative. Les investisseurs privés recherchent la rentabilité à court terme de leurs investissements. L'accaparement des terres agricoles par des firmes renchérit le coût du foncier et est un frein majeur à l'installation de jeunes agriculteurs. Il faut garder le contrôle de nos terres agricoles et les partager pour installer massivement des jeunes plutôt que de chercher à attirer les investissements de multinationales.